



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats de professionnalisation

Question écrite n° 111645

Texte de la question

M. Marc Francina appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la suppression des exonérations des taux accident du travail sur les contrats de professionnalisation des moins de 26 ans. En effet, cette mesure, inscrite au projet de budget pour 2007 inquiète les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ). Compte tenu de la spécificité de ce groupement notamment dans le secteur du bâtiment, cette disposition aurait de lourdes conséquences aux niveaux financier et budgétaire. En conséquence, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce dossier car la suppression de cette exonération serait de nature à enrayer le dynamisme économique et l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111645

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12343